

---

## DOSSIER DE PRESSE

Jeudi 21 mars 2019

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Amélie ROUX-RUBIO – 04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr

ADEPA pays d'Aurillac

Sophie CULSON – 04 71 63 87 08

sante@pays-aurillac.com

---



# *Le contrat local de santé du pays d'Aurillac*

*Une feuille de route commune  
pour améliorer la santé  
des habitants du territoire*



---

## SOMMAIRE

- **Le contrat local de santé :**
  - Genèse du projet Page 3
  - Un outil de territorialisation  
du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes Page 3
  - Une démarche fédératrice Page 5
  
- **Les orientations du CLS du Pays d'Aurillac**
  - Des enjeux tournés vers l'amélioration de l'accès à la santé Page 6
  - Un programme d'actions transversal Page 6
  - Suivi et évaluation du CLS Page 7
  
- **Le CLS en actions sur le territoire :**
  - Bilan du contrat local de santé 2016/2018 Page 8
  - Exemples de projets réalisés entre 2016 et 2018 Page 8
  - Projets phares pour 2019/2023 Page 9

# Le contrat local de santé

En réponse aux enjeux de santé publique, les **Contrats locaux de santé** prévus dans la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, (loi HPST), **visent à améliorer les contextes environnementaux et sociaux** qui déterminent à plus ou moins long terme l'état de santé de la population et **à favoriser l'accès des personnes à tous les systèmes de soins existants** : prévention, soins, prise en charge médico-sociale.

## GÉNÈSE DU PROJET

L'origine de cette initiative repose sur le constat d'enjeux communs pour l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac à la suite :

- d'un **diagnostic territorial** de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes notamment en matière :
  - de désertification médicale,
  - d'accès aux services de prévention et de promotion de la santé,
  - de fluidité des parcours de soins des personnes âgées.
- du **bilan** du premier Contrat Local de Santé (2016/2018),
- des **orientations du schéma régional de santé** de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes, adopté en mai 2018.

Aussi, l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac a décidé de porter un projet de santé avec l'ARS, sous la forme d'un Contrat Local de Santé, outil de déclinaison de la politique de santé publique à l'échelle territoriale.

Pour y parvenir, l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac a recruté en 2015, une coordinatrice territoriale de santé. Elle est chargée de la mise en place et de l'animation du CLS, avec les acteurs de santé locaux dans une logique de co-construction.

## UN OUTIL DE TERRITORIALISATION DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Contrat local de santé (CLS) permet de :

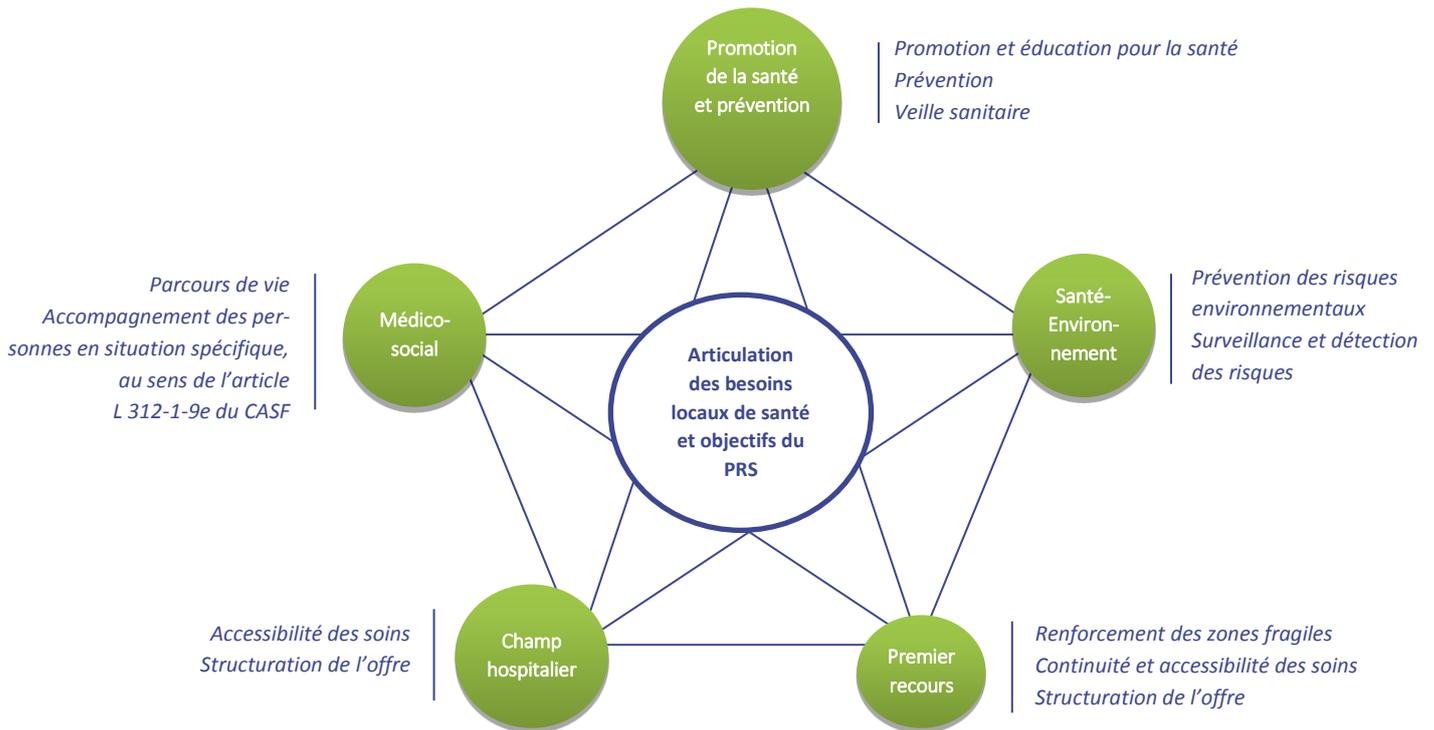
- consolider le partenariat local sur les questions de santé,
- soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux.

**Il est conclu entre l'Agence régionale de santé (ARS), les collectivités locales et les acteurs de santé d'un territoire et permet de décliner au plus près des territoires le projet régional de santé (PRS).**

**Les objectifs du CLS sont les suivants :**

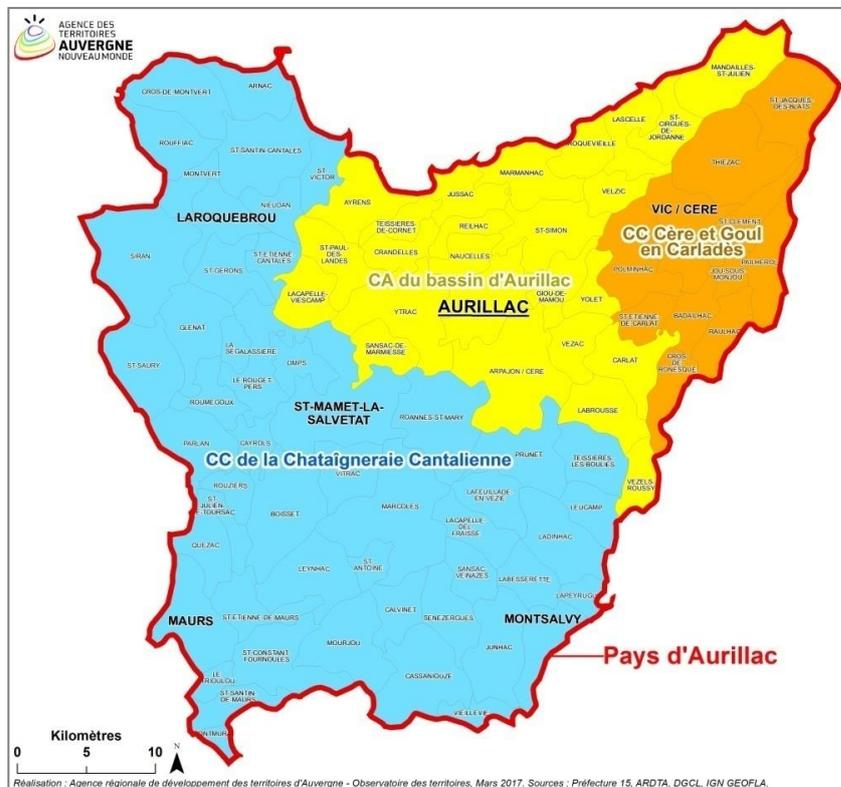
- Améliorer l'accès à la santé des habitants d'un territoire et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.
- Faciliter la coordination des interventions des différents acteurs locaux de santé que ce soit en matière de prévention, de promotion de la santé, d'accès aux soins ou d'accompagnement médico-social.
- Développer la prise en compte des enjeux de santé publique et des priorités du Projet Régional de Santé dans les politiques locales.
- Contribuer à la réduction des inégalités territoriales de santé en agissant notamment dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé.

## Présentation du périmètre d'intervention d'un Contrat local de santé



Source : ARS Auvergne-Rhône-Alpes, 2018

## Périmètre géographique du Contrat local de santé du Pays d'Aurillac



Le CLS du Pays d'Aurillac comprend la communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac, de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès.

### Le territoire compte :

- 79 701 habitants,
- 86 communes,
- 1 centre hospitalier,
- 18 centres bourgs concentrant une offre de soins primaire (médecins généralistes, infirmières, kinés, pharmacie...)
- Une part des + de 65 ans supérieure à la moyenne régionale (26.3% contre 18%)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Source ORS Auvergne Rhône Alpes <http://www.balises-auvergne-rhone-alpes.org/pages/interrogation.php?bl=1&ba=11>

## UNE DÉMARCHE FÉDÉRATRICE

### **Lancée en mai 2015, la démarche de construction du CLS s'est articulée en plusieurs étapes :**

- Un diagnostic partagé par les acteurs du territoire : validé dans le cadre d'un comité de pilotage.
- Une réflexion pluriprofessionnelle autour des principaux enjeux du territoire :
  - 7 groupes de travail thématiques ont été constitués pour construire un programme d'actions partenariales avec les acteurs de santé locaux,
  - Une centaine de partenaires ont participé aux échanges et groupes de travail.
- Des actions partenariales entre plusieurs acteurs pour coordonner les moyens et amplifier l'impact des projets sur le territoire.

### **L'engagement aux côtés de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac et des institutions suivantes en qualité de cosignataires :**

- Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations,
- Caisse primaire d'assurance maladie,
- Centre hospitalier d'Aurillac,
- Conseil départemental de l'ordre des médecins,
- Mairie d'Aurillac,
- Conseil départemental du Cantal.

### **Permet de :**

- Créer une dynamique entre les acteurs, faciliter la communication et les échanges d'informations ;
- Aborder les thématiques de manière transversale et mutualiser les moyens d'actions ;
- Décliner le Projet régional de santé à l'échelle locale en adéquation avec les besoins et spécificités du territoire ;
- Améliorer la réactivité des acteurs et la mise en place de réponses globales et coordonnées en adéquation avec les besoins des territoires.

### **De nombreux partenaires locaux se sont également mobilisés dans cette démarche pour identifier les besoins, construire un plan d'actions, le mettre en œuvre et faire vivre le CLS au quotidien :**

- Les professionnels de santé libéraux du territoire
- Les structures de santé et médico-sociales
- Les opérateurs de prévention départementaux et locaux
- Les services sociaux et le service de la maison de l'autonomie d'Aurillac
- Le centre communal d'action sociale et les centres sociaux
- Les services d'aide à domicile
- Les associations d'insertion : mission locale et chantiers d'insertion
- Les associations d'aide aux aidants
- Les associations caritatives
- L'Office municipal jeunesse et sport et les associations sportives du territoire
- L'Education nationale
- Etc.

# Les orientations du CLS

## LES ENJEUX DE SANTÉ Tournés vers l'amélioration de l'accès à la santé

### Les enjeux de santé identifiés sur le territoire sont :

- Le renforcement de la couverture médicale et paramédicale du territoire notamment autour de l'offre de premier recours.
- La mise en perspective sur le champ d'intervention ARS des politiques locales, des schémas et des plans portés par les partenaires institutionnels : Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), Pacte Territorial d'Insertion (PTI), Plan Pluriannuel contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale (PPIS), Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux soins (PRAPS), « Politique de la ville », schéma autonomie, orientations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Plan National Nutrition Santé (PNNS).
- L'organisation et la lisibilité du parcours d'accès aux droits et aux soins de la personne en situation de fragilité (public précaire, personnes en situation de handicap, malades chroniques).
- L'accès et les besoins de soins spécifiques liés à une population vieillissante.
- Le développement de la promotion de la santé, le repérage et le dépistage.

**Pour répondre à ces enjeux de manière transversale, le CLS est structuré autour de 4 orientations stratégiques et 11 fiches actions, présentées ci-après.**

## UN PROGRAMME D' ACTIONS TRANSVERSAL

**Orientation stratégique N°1 :** Accompagner l'offre de premier recours dans ses évolutions organisationnelles afin d'améliorer la réponse de proximité

**Fiche action n°1 :** Maintenir et renforcer la démographie médicale et paramédicale sur le territoire

**Orientation stratégique N°2 :** L'accompagnement du vieillissement de la population

**Fiche action n°2 :** Structurer une filière personne âgée territorialisée

**Fiche action n°3 :** Réactualiser l'état des lieux et coordonner des actions de prévention pour le bien-vieillir

**Orientation stratégique transversale**

**Fiche action n°4 :** Impulser et soutenir les dispositifs d'appui à la coordination territoriale des parcours de santé

**Fiche action n°5 :** Soutenir les actions dans le domaine de l'E-Santé

**Orientation stratégique N°3 :** Mobiliser un partenariat en termes d'accès aux soins et à la prévention dans le cadre d'un accompagnement global de la personne fragile

**Fiche action n°6 :** Participer à la structuration du parcours de soins de la personne précaire

**Fiche action n°7 :** Appuyer le Programme Territorial de Santé Mentale

**Fiche action n°8 :** Promouvoir et soutenir les actions sur le sport santé et la nutrition

**Fiche action n°9 :** Contribuer à la structuration de la filière addictions

**Orientation stratégique n°4 :** Promouvoir un environnement favorable à la santé

**Fiche action n°10 :** Intégrer la thématique Santé Environnement dans les projets et pratiques des acteurs du territoire

**Orientation stratégique transversale :** La coordination territoriale des actions de santé

**Fiche action n°11 :** Assurer la coordination et l'animation d'actions de santé inscrites dans le cadre du contrat local de santé en visant la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé.

## SUIVI ET ÉVALUATION DU CLS

**Le CLS est signé sur la période du Schéma Régional de Santé d'une durée de 5 ans.**

**L'objectif est de mettre en œuvre les différentes fiches actions avec les cosignataires et partenaires durant cette période.**

**Le CLS fera l'objet d'un suivi régulier** de son avancement via la présentation **des tableaux de bord** annuels des actions au comité de pilotage permettant de suivre le respect des engagements inscrits dans le contrat.

**Une évaluation régulière des résultats** et de la réalisation des actions du CLS à l'aide d'indicateurs identifiés, permettra de vérifier l'atteinte des objectifs opérationnels fixés et l'efficacité des moyens mis en œuvre.

**Une évaluation globale** du dispositif est également prévue la dernière année du contrat visant à mesurer si les résultats obtenus et les objectifs permettent toujours de répondre aux besoins de santé prioritaires du territoire.

# Le CLS en actions sur le territoire

## BILAN DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PAYS D'AURILLAC 2016/2018

Au cours de la période 2016/2018, la construction du CLS a permis de mobiliser les acteurs du département et du territoire sur des enjeux forts comme le renforcement de la démographie médicale et paramédicale, la structuration des parcours de vie et de soins des personnes vieillissantes ou encore l'impulsion d'une dynamique partenariale autour du sport-santé.

## EXEMPLES DE PROJETS RÉALISÉS ENTRE 2016 ET 2018

La mobilisation des acteurs a permis de faire émerger des actions concrètes :

- **En faveur de la démographie médicale et paramédicale :**
  - Organisation d'une session d'accueil d'étudiants en orthophonie (25 étudiantes)
  - Mise en place de bourses de stage pour promouvoir le territoire auprès des étudiants paramédicaux (7 étudiants depuis 2017).
  - Accompagnement des professionnels de santé dans la préparation de leur démarche de labellisation en maison de santé pluriprofessionnelle (Saint Mamet-la-Salvetat, Le Rouget, Maurs, La-roquebrou).
  - Promotion du territoire et des services auprès des internes en médecine du Centre Hospitalier d'Aurillac et de la faculté de médecine de Clermont-Ferrand, sous le pilotage du Conseil Départemental.
  - Accompagnement individuel des professionnels de santé et du bien-être qui s'installent sur le territoire (38 personnes).
  
- **Autour de l'accompagnement du vieillissement de la population :**
  - Recensement et coordination des actions de prévention en direction des séniors.
  - Organisation des sessions de formation sur le vieillissement mixant des professionnels du social, médico-social et du sanitaire.
  - Création d'une plateforme hospitalière d'appui aux médecins concernant la prise en charge de patients âgés (242 patients).
  - Appui auprès des élus qui souhaitent développer des logements et des services en faveur du bien-vieillir.
  
- **Dans le cadre du plan Sport santé et nutrition :**
  - Impulsion d'une plateforme sport santé pilotée par l'association DAHLIR en lien avec le centre de médecine du sport du Centre Hospitalier d'Aurillac et, financé par l'ARS et la DRJSCS (37 suivis - 28 clubs sportifs formés)
  - Appui à l'émergence d'un hôpital de jour pour l'obésité infantile (24 enfants en 2017 et en 2018)
  
- **Pour le soutien des publics vulnérables :**
  - Co-pilotage d'un projet sur la réhabilitation du logement et la promotion de la santé auprès des publics du quartier prioritaire de Marmiers dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac en partenariat avec la Mutualité Française Auvergne Rhône-Alpes et Cantal Habitat (10 personnes).
  - Co-organisation d'un ciné-débat sur le cancer du sein dans le cadre du comité départemental pour le dépistage organisé des cancers, piloté par la CPAM du Cantal.

**LES PROJETS PHARES POUR 2019/2023**

**Le Contrat local de santé intervient sur de nombreux champs en cohérence avec le Projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018/2028 et les politiques locales.**

**Les premières actions phares qui seront mises en œuvre seront les suivantes :**

- Co-piloter l'organisation d'un week-end du bien-vieillir avec la Fédération départementale des centres sociaux du Cantal, le Conseil départemental et les partenaires de la prévention à l'automne 2019 ;
- Promouvoir la communication sur les actions de prévention en direction des seniors et les relais autonomie ;
- Co-piloter une dynamique locale de sensibilisation/formation sur la dénutrition des personnes âgées en lien avec la MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) du Conseil départemental et l'IREPS Auvergne Rhône-Alpes (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé) mixant professionnels de l'aide et du soin, à domicile et en établissement ;
- Assurer une veille de la démographie des professionnels de santé sur le territoire ;
- Répondre aux besoins d'accompagnement des professionnels de santé et des territoires (installation, préparation à la labellisation des maisons de santé pluri-professionnelles...) ;
- Appuyer les démarches de recherche de professionnels de santé ;
- Faciliter la mise en réseau des professionnels de santé ;
- Participer activement à la démarche d'accueil d'internes en médecine pilotée par le Conseil départemental et en partenariat avec le conseil départemental de l'Ordre des médecins, l'ARS, le syndicat des internes en médecine générale et le CLS de Saint-Flour ;
- Maintenir et développer les bourses de stage en direction des étudiants paramédicaux.